

### EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
en exercice	27
présents	19
votants	25

L'an deux mille vingt-quatre -----  
le sept mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

**PRESENTS :** Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations :** Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD.

**ABSENTS :** Valentin VAUDEY, Léa LUTTRINGER.

**SECRETARE :** Jean-Philippe LANSARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la phase APD de la Réhabilitation/Reconstruction du groupe scolaire de Toisinges a été validée le 23 février 2024. L'ordre de service de la phase PRO (études de projet) a donc été lancé au cours de laquelle le Permis de Construire doit être déposé.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer et déposer une demande de Permis de Construire au nom et pour le compte de la commune pour la Réhabilitation/Reconstruction du groupe scolaire de Toisinges ;
- Autorise le Maire à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

**OBJET :**  
**N°DCM2024-08**  
**Réhabilitation / Reconstruction du groupe scolaire de Toisinges : Autorisation à déposer un Permis de Construire**

Certifié exécutoire  
Télétransmis en Sous Préfecture le 12/03/2024  
Publié le 12/03/2024  
Le Maire,  
Marin GAILLARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Marin GAILLARD



Le Secrétaire,  
Jean-Philippe LANSARD